

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 décembre 2010

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14, et 15 décembre 2010

2010 DDEEES 276-4 Convention 2011-2013 avec l'union départementale des syndicats CFTC de Paris, et versement d'un acompte sur la subvention pour 2011.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011 ;

Vu le projet de convention pluriannuelle annexé à la présente, à passer entre la Ville de Paris et l'Union départementale des syndicats CFTC de Paris pour la période 2011-2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2010, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la convention 2011-2013 avec l'union départementale des syndicats CFTC de Paris, et le versement d'un acompte sur la subvention pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER au nom de la 2ème commission,

Délibère :

ARTICLE 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention à conclure entre la Ville de Paris et l'Union départementale des syndicats CFTC de Paris pour la période 2011-2013.

ARTICLE 2 : Un acompte sur la subvention au titre de l'année 2011 est versé à l'organisation pour un montant de 240.200 Euros.

ARTICLE 3 : Cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 - mission 401 – rubrique 025 – nature 6574 - du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.